

République Française
Département de l'Hérault
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VALLÉE DE L'HÉRAULT

~~~~~  
**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE - Réunion du : lundi 23 septembre 2024**  
~~~~~

TABLEAU DES EFFECTIFS
ADOPTION DES MODIFICATIONS.

Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault s'est réuni ce jour, lundi 23 septembre 2024 à 18h00 en Salle du Conseil communautaire, sous la présidence de Monsieur Jean-François SOTO, Président de la communauté de communes. La convocation a été adressée le 12 septembre 2024.

Étaient présents ou représentés

M. Jean-François SOTO, M. Philippe SALASC, Mme Nicole MORERE, M. Ronny PONCE, M. Pierre AMALOU, M. Olivier SERVEL, M. Jean-Claude CROS, Mme Josette CUTANDA, M. Jean-Pierre PUGENS, M. Anthony GARCIA, Mme Béatrice FERNANDO, Mme Véronique NEIL, M. Xavier PEYRAUD, M. Pascal DELIEUZE, M. David CABLAT, M. Jean-Pierre GABAUDAN, Mme Roxane MARC, M. Yannick VERNIERES, Mme Chantal DUMAS, M. Henry MARTINEZ, Mme Christine SANCHEZ, M. Yves GUIRAUD, Mme Marie-Françoise NACHEZ, M. José MARTINEZ, Mme Martine LABEUR, Mme Marie-Hélène SANCHEZ, M. Philippe LASSALVY, M. Christian VILOING, M. Thibaut BARRAL, Mme Valérie BOUYSSOU, M. Claude CARCELLER, Mme Marie-Agnès SIBERTIN-BLANC, Mme Martine BONNET, M. Jean-Pierre BERTOLINI, M. Daniel JAUDON - M. Jean-Manuel YORIS suppléant de M. Jean-Marc ISURE, M. Jean-Louis RANDON suppléant de M. Bernard GOUZIN, M. Pascal THEVENIAUD suppléant de M. Gregory BRO, M. Bernard CAUMEIL suppléant de M. Daniel REQUIRAND.

Procurations

Mme Christine DEBEAUCE à Mme Marie-Hélène SANCHEZ, M. Robert SIEGEL à Mme Véronique NEIL, Mme Jocelyne KUZNIAK à M. Pascal DELIEUZE, Mme Monique GIBERT à Mme Béatrice FERNANDO, M. Marcel CHRISTOL à M. Olivier SERVEL, M. Jean-Luc DARMANIN à M. José MARTINEZ.

Excusés

Mme Florence QUINONERO.

Absents

M. Nicolas ROUSSARD, M. Laurent ILLUMINATI.

Quorum : 25	Présents : 39	Votants : 45	Pour : 45 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prend pas part : 0
Secrétaire de séance : Marie-Hélène SANCHEZ			

Agissant conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales et en particulier ses articles L 5214-1 et suivants et L 5211-6 alinéa 1.

Agissant conformément aux dispositions de son règlement intérieur.

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU le code général de la fonction publique et notamment son article L313-1 prévoyant que les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de l'établissement ;

CONSIDERANT que conformément aux dispositions précitées, il appartient au conseil communautaire de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services,
CONSIDERANT qu'il convient à cet effet de redéfinir les emplois permanents de l'établissement au regard des statuts particuliers fixant les grades ou cadres d'emplois de référence,
CONSIDERANT que pour faire suite à une nouvelle répartition des heures d'enseignement pour la rentrée au sein de l'Ecole de Musique Intercommunale, il est nécessaire de créer deux emplois d'assistant d'enseignement artistique de la façon suivante :

- Création d'un emploi d'assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe à temps non complet 7 heures en qualité d'intervenant(e) en milieu scolaire,
- Création d'un emploi d'assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe à temps non complet 4.75 heures pour l'enseignement de la discipline Formation Musicale.

CONSIDERANT que par ailleurs, il est nécessaire de mettre à jour les emplois permanents suivants en raison des mouvements de personnel et des évolutions de carrière :

- Création d'un emploi d'assistant de conservation principal de 2ème classe à temps complet - Pôle action culturelle,
- Création d'un emploi d'adjoint technique principal de 1ère classe à temps complet – Pôle aménagement environnement.
- Création d'un poste d'adjoint technique à temps complet pour permettre de remplacer une personne partie en retraite service Gestion des déchets ménagers titulaire d'un grade d'avancement - Pôle aménagement environnement

CONSIDERANT qu'en raison de l'évolution des besoins d'animations sur Natura 2000, ainsi que sur la mise en œuvre de la stratégie biodiversité, il est proposé de mobiliser un agent complémentaire à 80% sur Natura 2000, financé à 100% par le programme européen. A noter qu'à l'occasion des COPIL Natura 2000 de janvier 2024, la Communauté de communes Vallée de l'Hérault (CCVH) a renouvelé sa candidature pour être structure animatrice pendant 3 ans (jusqu'en janvier 2027), ce qui permettra une certaine garantie des financements européens sur cette période,
CONSIDERANT qu'il est donc proposé la création d'un emploi sous contrat de projet sur le grade de technicien à 80% - au service Grand Site de France – Pôle aménagement environnement,

Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault,
APRES EN AVOIR DELIBERE,
Le quorum étant atteint

DÉCIDE

à l'unanimité des suffrages exprimés,

- d'adopter la proposition du Président de créer les postes tels que définis,
- de modifier ainsi le tableau des effectifs tel que proposé en annexe.

Transmission au Représentant de l'État N° 3590
Publication le 24/09/2024
Notification le
DÉLIBÉRATION CERTIFIÉE EXÉCUTOIRE
Gignac, le 24/09/2024
Identifiant de l'acte : 034-243400694-20240923-18726-AR-1-1
Auteur de l'acte : Jean-François SOTO, Président de la
Communauté de communes Vallée de l'Hérault

Le Président de la communauté de communes



Jean-François SOTO

Secrétaire de séance



Marie-Hélène SANCHEZ

ANNEXE TABLEAU DES EFFECTIFS
CONSEIL DE COMMUNAUTE DU 23 SEPTEMBRE 2024

GRADE	EFFECTIF	DUREE HEBDO	CADRE D'EMPLOIS
Directeur(trice) de cabinet	1	10.5/35 h	EMPLOIS FONCTIONNELS DE DIRECTION
Directeur(trice) de cabinet	1	17.5/35 h	
Directeur Général des Services	1	35 h	
Directeur Général Adjoint des Services	3	35 h	
Attaché hors classe	2	35 h	ATTACHES TERRITORIAUX
Directeur Territorial	2	35 h	
Attaché principal	6	35 h	
Attaché	11	35 h	
Rédacteur principal de 2 ^{ème} classe	5	35 h	REDACTEURS TERRITORIAUX
Rédacteur	19	35 h	
Adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe	13	35 h	ADJOINTS ADMINISTRATIFS TERRITORIAUX
Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	7	35 h	
Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	2	17.5/35 h	
Adjoint administratif	18	35 h	
Adjoint administratif	1	30/35 h	
Adjoint administratif	1	28/35 h	
Ingénieur en chef	1	35 h	INGENIEURS EN CHEF TERRITORIAUX
Ingénieur principal	2	35 h	INGENIEURS TERRITORIAUX
Ingénieur	9	35 h	
Technicien principal de 1 ^{ère} classe	6	35 h	TECHNICIENS TERRITORIAUX
Technicien principal de 2 ^{ème} classe	5	35 h	
Technicien	15	35 h	
Agent de maîtrise principal	6	35 h	AGENTS DE MAITRISE TERRITORIAUX
Agent de maîtrise	5	35 h	
Agent de maîtrise	1	30/35 h	
Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	13	35 h	ADJOINTS TECHNIQUES TERRITORIAUX
Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	25	35 h	
Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	1	25/35 h	
Adjoint technique	35	35 h	
Adjoint technique	1	25/35 h	
Conservateur des bibliothèques	1	35 h	CONSERVATEURS TERRITORIAUX DES BIBLIOTHEQUES
Bibliothécaire	2	35 h	BIBLIOTHECAIRES TERRITORIAUX
Assistant de conservation principal de 2 ^{ème} classe	2	35 h	ASSISTANTS TERRITORIAUX DE CONSERVATION DU PATRIMOINE ET DES BIBLIOTHEQUES
Assistant de conservation	1	35 h	
Adjoint du patrimoine	1	35 h	
Professeur d'enseignement artistique hors classe	1	16 h	PROFESSEURS TERRITORIAUX D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE
Professeur d'enseignement artistique de classe normale	1	16 h	

ANNEXE TABLEAU DES EFFECTIFS
CONSEIL DE COMMUNAUTE DU 23 SEPTEMBRE 2024

Assistant d'enseignement artistique principal de 1 ^{ère} classe	4	20 h	ASSISTANTS TERRITORIAUX D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE
Assistant d'enseignement artistique principal de 1 ^{ère} classe	1	13/20h	
Assistant d'enseignement artistique principal de 1 ^{ère} classe	1	11.5/20 h	
Assistant d'enseignement artistique principal de 1 ^{ère} classe	2	7/20 h	
Assistant d'enseignement artistique principal de 1 ^{ère} classe	1	5/20 h	
Assistant d'enseignement artistique principal 2 ^{ème} classe	1	5/20 h	
Assistant d'enseignement artistique principal 2 ^{ème} classe	1	20 h	
Assistant d'enseignement artistique principal 2 ^{ème} classe	1	18.5/20 h	
Assistant d'enseignement artistique principal 2 ^{ème} classe	2	14/20 h	
Assistant d'enseignement artistique principal 2 ^{ème} classe	1	13/20 h	
Assistant d'enseignement artistique principal 2 ^{ème} classe	1	11.75/20 h	
Assistant d'enseignement artistique principal 2 ^{ème} classe	2	10/20 h	
Assistant d'enseignement artistique principal 2 ^{ème} classe	1	7/20 h	
Assistant d'enseignement artistique principal 2 ^{ème} classe	1	5.5/20 h	
Assistant d'enseignement artistique principal 2 ^{ème} classe	2	4.75/20 h	
Puéricultrice	1	35 h	PUERICULTRICES TERRITORIALES
Cadre de santé	1	35 h	CADRES TERRITORIAUX DE SANTE PARAMEDICAUX
Infirmier en soins généraux hors classe	1	31.5/35 h	INFIRMIERS TERRITORIAUX EN SOINS GENERAUX
Infirmier en soins généraux	1	35 h	
Educateur territorial de jeunes enfants classe exceptionnelle	2	35 h	EDUCATEURS TERRITORIAUX DE JEUNES ENFANTS
Educateur territorial de jeunes enfants	11	35 h	
Educateur territorial de jeunes enfants	1	31.5/35 h	
Educateur territorial de jeunes enfants	1	26/35 h	
Auxiliaire de puériculture classe supérieure	4	35 h	AUXILIAIRES DE PUERICULTURE TERRITORIAUX
Auxiliaire de puériculture classe supérieure	1	31,5/35 h	
Auxiliaire de puériculture classe normale	10	35 h	
Auxiliaire de puériculture classe normale	2	31.5/35 h	
Auxiliaire de puériculture classe normale	1	28/35 h	
ATSEM principal 1 ^{ère} classe	1	35 h	ATSEM
Conseiller socio-éducatif	1	35 h	CONSEILLERS SOCIO – EDUCATIF TERRITORIAUX
Animateur principal de 1 ^{ère} classe	1	35 h	ANIMATEURS TERRITORIAUX

ANNEXE TABLEAU DES EFFECTIFS
CONSEIL DE COMMUNAUTE DU 23 SEPTEMBRE 2024

Animateur principal de 2 ^{ème} classe	1	35 h
Adjoint d'animation principal 2 ^{ème} classe	5	35 h
Adjoint d'animation principal 2 ^{ème} classe	2	31,5/35 h
Adjoint d'animation principal 2 ^{ème} classe	2	28/35 h
Adjoint d'animation	8	35 h
Adjoint d'animation	4	30/35 h
Adjoint d'animation	2	31.5/35 h
Adjoint d'animation	1	28/35 h

CONTRATS DE PROJETS

Projet	Durée	Grade / Catégorie hiérarchique	Temps de travail	Classification du poste
Directeur coopérative du numérique	3 ans	Ingénieur territorial – catégorie A	35h00	A3
Fab manager – coopérative numérique	3 ans	Technicien territorial – catégorie B	35h00	B2
Chargé(e) de mission Manager du commerce territorial	2 ans	Rédacteur territorial - catégorie B	35h00	B2
Chargé(e) de la biodiversité – Natura 2000 – espaces naturels	3 ans	Technicien territorial – catégorie B	35h00	B2
Chargé(e) de mission loisirs - activités de pleine nature	3 ans	Rédacteur territorial - catégorie B	35h00	B2
Chargé(e) de projet d'opération – bâtiments infras.	3 ans	Technicien territorial – catégorie B	35h00	B2
Chargé(e) de projet petite ville de demain	3 ans	Attaché territorial – catégorie A	35h00	A4
Chargé(e) de mission paysage et gestion de site	3 ans	Technicien territorial – catégorie B	35h00	B2
Chargé(e) de mission habitat indigne et dégradé. Volontaire territorial en administration	3 ans	Rédacteur territorial - catégorie B	35h00	B2
Technicien(e) Natura 2000	3 ans	Technicien territorial - catégorie B	35h00	B2

APPRENTIS

Auxiliaire de puériculture - crèche de GIGNAC
Auxiliaire de puériculture - crèche de MONTARNAUD
Auxiliaire de puériculture – crèche ANIANE
Agent de maintenance des eaux usées
Chargé(e) de communication - service communication
Juriste en Master II droit des collectivités territoriales – service juridique
Juriste en Master II droit des collectivités territoriales – service urbanisme
Chargé(e) d'appui – service prospective
Chargé(e) de l'évaluation des sites NATURA 2000 – service Grand site de France et espaces naturels

CONTRAT PARCOURS EMPLOI COMPETENCE (PEC)

Agent d'accueil polyvalent - Alternateur
--